

**Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 5 mars 2012 à 20h00.**

**PRÉSENTS :**           **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**  
                              **Mario Godbout, conseiller**  
                              **Lucie Racine, conseillère**  
                              **Jean-François Labranche, conseiller**  
                              **Bruno Guilbault, conseiller**  
                              **Lawrence Cassista, conseiller**

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.**  
**Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

**PUBLIC : 1**

**RÉS.NO.2012-03-045**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2012**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 5 mars 2012 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h05 avec l'ordre du jour ».

**RÉS.NO.2012-03-046**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2012**

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 5 mars 2012 soit adopté tel que modifié par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier, en y ajoutant les points 12.1 « Aide financière au Festival de l'Oie » et 12.2 « Autoriser l'achat d'une tablette électronique- conseil des maires de la MRC sans papier ».

**RÉS.NO.2012-03-047**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2012**

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 6 février 2012 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**RÉS.NO.2012-03-048**

**AUTORISER L'ACHAT DE MATÉRIEL DE SÉCURITÉ POUR LA VOIRIE**

ATTENDU QU'IL serait pertinent de procéder à l'achat d'équipement de sécurité pour le Service de voirie municipale;

ATTENDU QUE « Sécurité Côte de Beauré » nous a fait une proposition en date du 17 février 2012 pour la fourniture de ces équipements;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'équipement de sécurité pour le service de voirie, tel que mentionné dans la soumission de « Sécurité Côte-de-Beauré », datée du 17 février 2012, au coût de 1 161,96\$, taxes en sus;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2012-03-049**

**MANDATER LE LABORATOIRE BIOLAB POUR LES ANALYSES D'EAU**

ATTENDU QUE la Municipalité a comparé les prix pour les analyses d'eau potable;  
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le contremaître municipal à transmettre les échantillons d'eau pour analyse au Laboratoire Biolab à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2012-03-050**

**MANDATER LA FIRME « GROUPE AZIMUT » POUR REPOSITIONNER LES MATRICULES**

CONSIDÉRANT que le mandat de réforme cadastrale numéro 2537(2) couvrant la totalité du territoire de la municipalité sera déposé seulement en février 2013 et que le nouveau cadastre doit être inclus dans la matrice graphique de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire diffuser sa matrice graphique et l'information contenue dans son rôle d'évaluation foncière auprès des intervenants municipaux concernés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

« QUE soit autorisée la dépense au montant de 965,79\$ taxes incluses, pour les travaux de modification de la matrice graphique et d'intégration du cadastre rénové à faire par le «Groupe de géomatique AZIMUT Inc. », selon les conditions mentionnées dans leur soumission datée du 15 février 2012 ».

**RÉS.NO.2012-03-051**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : « ENSEMBLE VOCAL ARC-EN-SONS »**

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde une subvention de 50 \$ pour aider «l'Ensemble vocal Arc-en-Sons» à maintenir leurs activités. Ce montant sera pris à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2012-03-052**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 349-C-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #235-95**

CONSIDÉRANT QUE le second projet a été adopté le 6 février 2012;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu de demande des électeurs pour une participation à un référendum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement # 349-C-2012 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 235-95. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit. »

**DÉPÔT DU CERTIFICAT  
RÈGLEMENT  
# 351-2012**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT # 351-2012**

Le directeur général, en vertu de l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités dépose le présent certificat, à savoir :

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Je, Roger Carrier, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Joachim, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 351-2012 est de 1206;

- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 132;
- que le nombre de signatures apposées est de zéro (0);

Je déclare que le règlement 351-2012 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

Fait à Saint-Joachim, le 21 février 2012.

Roger Carrier, Directeur général et secrétaire-trésorier

**RÉS.NO.2012-03-053**

**MANDATER LA FIRME MALLETTE, COMPTABLES AGRÉÉS, POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2012-2013-2014**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'invitation de six firmes de comptables pour recevoir des prix pour la vérification comptable externe pour les exercices financiers 2012-2013-2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation des offres de services selon les règles établies;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim mandate la firme Mallette, sncrl, comptables agréés pour la vérification comptable externe pour les exercices financiers 2012-2013-2014;

QUE cette offre de services fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long récitée;

QUE la section 4 « offre de prix sous pli séparé » pour la pour la vérification comptable externe pour les exercices financiers 2012-2013-2014, signée par madame Hélène Michel, CA, le 17 février 2012, au montant de 26 805 \$, avant les taxes, fait également partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long récitée;

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat de trois ans seront prises à même le fonds général ».

**RÉS.NO.2012-03-054**

**ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 2 mars 2012 pour les chèques numéros : 1200094 à 1200138 pour un montant de 144 144,32\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO.2012-03-055**

**AIDE FINANCIÈRE AU FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES**

ATTENDU QUE le Festival de l'oie des Neiges organisera à l'automne un événement rassembleur pour la région du 5 au 8 octobre prochain;

ATTENDU QUE les activités visent en particulier les familles locales et les visiteurs de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde une subvention de 3 000 \$ pour aider «Le Festival de l'Oie des Neiges » à maintenir leurs activités et à bonifier leur programmation pour l'automne 2012. Ce montant sera pris à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2012-03-056**

**AUTORISER L'ACHAT D'UNE TABLETTE ÉLECTRONIQUE- CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC SANS PAPIER**

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC de la Côte-de-Beaupré désire prendre le virage de « bureau sans papier »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise l'achat d'une tablette électronique « IPAD » 3G et d'un abonnement internet chez Rogers pour l'utilisation WIFI pour le maire ou son représentant qui siège au conseil de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

QU'un montant approximatif de 1 000\$ pour cette dépense sera pris à même le budget courant ».

**RÉS.NO.2012-03-057**

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2012**

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 5 mars 2012 à 20h15 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marc Dubeau, maire

---

Marc Dubeau, maire

---

Roger Carrier, directeur général  
et secrétaire-trésorier